

Un Genevois recourt contre la loi sur le don d'organes

La loi cantonale, qui repose sur le principe du consentement présumé des donneurs, permettrait de se passer de l'accord des intéressés. Le Tribunal fédéral est saisi.

Le Tribunal fédéral (TF) a été saisi d'un recours contre la loi genevoise sur le prélèvement d'organes. Votée le 15 mai dernier, celle-ci repose sur le principe du consentement présumé du donneur. Sa famille peut s'opposer au prélèvement. Par un courrier du 16 juin, le recourant s'élève contre la suppression de l'accord explici-

te du donneur. Il fait valoir qu'il est potentiellement concerné par cette loi, laquelle permet le cas échéant de lui prélever des organes, écrit-il. Si un intérêt public prépondérant peut prévaloir sur le droit individuel, il faut alors respecter le principe de proportionnalité qui commanderait de lancer une campagne d'infor-

mation pour obtenir le consentement éclairé des Genevois.

Sur cette base, le recourant demande que le TF examine si la loi genevoise respecte la Constitution fédérale. Selon lui, les raisons invoquées par les auteurs de la loi le coût moindre des soins aux personnes greffées par rapport aux personnes non greffées par exemple - permettent de contester l'existence d'un intérêt public prépondérant: si «le prélèvement d'organe est un acte illicite qui ne peut être justifié que par le consentement du donneur, il n'est pas possible de créer une fiction de consentement qui n'est autre qu'un moyen déguisé de se passer de ce même consentement». **ATS**

Médecine génétique en quête d'éthique

Les problèmes éthiques liés aux applications diagnostiques et thérapeutiques du génie génétique en médecine humaine feront l'objet d'une nouvelle recherche. La conseillère fédérale Ruth Dreifuss a renouvelé le mandat du Groupe d'étude pour la recherche sur l'être humain, a annoncé hier le Département fédéral de l'intérieur (DFI).

Les recherches sur l'utilisation du génie génétique en médecine humaine posent souvent des problèmes éthiques inédits.

Le Groupe d'étude a une année pour se pencher sur ces questions et proposer des solutions qui respectent à la fois les impératifs de la recherche et les droits des sujets d'expérience, a expliqué le DFI. **ATS**

PUBLICITÉ

021
311 19 11

**ASSISTANCE à
DOMICILE**

Pour soins, assistance et ménage